

Intervention du Groupe Europe Ecologie - Les Verts
Conseil d'agglomération Grand Auch-Coeur de Gascogne – 26 juin 2025

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers

Nous sommes arrivés à une étape clef du projet de ZAC à Naréoux, avec la désignation de l'aménageur. Aussi, au nom des Ecologistes, je me permettrai une intervention plus longue que l'habituel feuillet.

Le groupe Europe Ecologie – Les Verts n'a pas changé d'avis sur ce projet qui demeure un triple non sens économique, écologique et environnemental. Nous ne pouvons que dresser un constat : des alternatives existaient, comme l'agrandissement de la zone du Mouliot ; les incertitudes financières, économiques et le coût environnemental du projet sont les mêmes ; le volet économique est toujours privilégié par rapport au volet cadre de vie.

Les incertitudes financières se révèlent clairement pour ce projet qui nécessite un investissement de plus de 11 millions d'euros sur dix ans.

Le premier appel d'offres qui prévoyait de laisser à charge de l'aménageur l'ensemble des travaux concernant les voies et réseaux publics (création d'un giratoire, élargissement des voies d'accès avec un nouveau carrefour, élargissement du passage à niveau...) n'ayant pas abouti, il a fallu procéder à un nouvel appel d'offres auquel deux candidats ont répondu, dont un seul, le groupe Hectare, présente les conditions minimum.

Alors que la délibération de juin 2024 spécifiait que cette opération ne coûterait rien à la collectivité – donc aux contribuables - celle-ci doit s'engager financièrement à hauteur de 1,6 million d'euros, dont une cession foncière pour 1 euro symbolique équivalant à 1,4 million d'euros et une participation de 200 000 euros pour la réalisation du giratoire.

Dans un contexte budgétaire contraint où l'épargne nette de l'agglomération a été divisée par deux, où le gouvernement annonce une ponction de 5 milliards d'euros sur les collectivités locales, où il a déjà été nécessaire d'accroître la ponction fiscale, l'agglomération peut-elle se permettre de tels engagements financiers ? D'autant que d'autres investissements essentiels pour les habitants, tels la réhabilitation de la piscine municipale attendent toujours !

Et qu'en sera-t'il ces prochaines années, alors que l'article 7-1 du Traité de concession d'aménagement prévoit que « Le contenu et les conditions de financement de la présente opération sont toutefois susceptibles d'évoluer à la demande de la communauté d'agglomération ou sur proposition de l'aménageur » ?

Le Traité de concession d'aménagement reprend l'objectif de 1 550 créations d'emplois d'ici 2040, basé sur des simulations du SCoT et de l'INSEE d'ailleurs revus à la baisse depuis. Un

objectif ambitieux, mais irréaliste. Sur la base de 50 entreprises attendues sur la ZAC, cela représenterait une moyenne de 31 emplois par entreprise. Pour mémoire, 93 % des entreprises gersoises comptent entre zéro et quatre salariés. Il n'y aura pas que des nouvelles entreprises et en cas de transfert d'entreprises déjà existantes, le gain d'emplois sera minime.

De plus, depuis 2021, la situation économique nationale continue de se dégrader, avec une croissance économique proche de zéro, des taux d'intérêts toujours élevés, une baisse de la consommation et une inflation qui perdure. Après la hausse des prix du gaz due à la guerre en Ukraine, les conflits au Moyen-Orient annoncent une grande incertitude économique et la hausse du prix du pétrole et de l'énergie. A tel point que certains économistes n'écartent plus l'idée d'une entrée en récession.

Alors que le réchauffement climatique s'accélère et ne pourra plus être limité à une progression de 1,5 degré, l'artificialisation de 17 hectares de terres agricoles est l'exact contraire des actions de résilience à mener. La démarche environnementale mise en avant dans le Traité de concession d'aménagement ne peut occulter la réalité, c'est-à-dire que la surface plancher pour les bâtiments est d'au moins 7,5 hectares, auxquels il faut ajouter les stationnements et les voies d'accès, le coût environnemental de l'ensemble des constructions et l'aggravation du bilan carbone dû à l'importante augmentation de la circulation.

Afin d'améliorer le cadre de vie et le bien-être des habitants, ce qui devrait être le but de toute action publique, le bon choix aurait été de respecter nos engagements programmatiques, de préserver les espaces naturels et agricoles autour d'Auch avec une véritable ceinture verte, de constituer des réserves foncières pour de futures installations agricoles permettant un approvisionnement local, de protéger la biodiversité et la ressource en eau.

Le faible niveau de concertation et d'écoute des habitants et en particulier des riverains - dont on ne sait comment ils vont être traités et indemnisés le cas échéant – va à l'encontre du nécessaire développement de la démocratie locale et de la forte demande des citoyens.

Alors même que ce conseil d'agglomération arrive en fin de mandat, pouvons-nous prendre la lourde responsabilité de finaliser la ZAC de Naréoux et de laisser à nos successeurs la mise en œuvre d'un projet discutable, coûteux et impactant qu'ils n'auront pas voté et sur lequel ils auront été engagés par nous ? A l'heure des bilans, et alors même que nous approchons le moment du renouvellement de cette assemblée, est-ce pertinent de poursuivre ce projet qui engage durablement les finances de la collectivité et les prochaines générations ?

En conséquence, les élus écologistes ne voteront pas favorablement pour cette délibération.